



ARRETE N° 2023 - 218
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Société TECHNI RENOV
Passage de réseau électrique pour la pose
de 8 bornes de marché
Parking du Cours des Fossés
Du Mercredi 24 Mai au
Jeudi 15 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société **TECHNI RENOV** – Route des Quatre Puits – 14370 Mézidon Vallée d'Auge, afin de passer une ligne de réseau électrique pour la pose de 8 bornes de marché en bordure du parking du Cours des Fossés, du Mercredi 24 Mai 2023 au Jeudi 15 Juin 2023, de 8 heures à 18 heures,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société **TECHNI RENOV**, est autorisée à passer une ligne de réseau électrique pour la pose de 8 bornes de marché en bordure du parking du Cours des Fossés, du **MERCREDI 24 MAI 2023** au **JEUDI 15 JUIN 2023**, de 8 heures à 18 heures.

ARTICLE 2 : Le stationnement sur le parking du Cours des Fossés pourra être perturbé, aux dates et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Mai 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :
Jérôme HAMEL

